

Où rencontrer cette espèce ?

Dans le Parc, le Râle des genêts niche uniquement en Basse vallée de la Vienne. Il était autrefois présent sur l'ensemble de la vallée de la Loire et ses affluents.

Témoignage



Luc MAHIEU, éleveur sur la Canche à Savigny-en-Véron :
« J'ai souscrit une mesure agri-environnementale de fauche tardive au 1^{er} juillet. Je ne suis pas forcément écologiste mais je suis pour une agriculture raisonnée et les conditions du contrat sont compatibles avec l'exploitation de mon terrain. Cela permet de combiner les enjeux de l'agriculture et de préservation du Râle. [...] Pour couvrir le risque économique, il y a une compensation financière à l'hectare assurée par le dispositif Natura 2000. »



Prairie de fauche sur la Canche (Savigny-en-Véron)

Pour aller plus loin...

- Programme LIFE+ et plan national d'action Râle des genêts : www.rale-des-genets.fr/
- Des recherches documentaires par mots-clés sont possibles sur la base de données du Centre de Ressources du Parc : www.cedre-pnr-lat.fr
- Des structures locales œuvrant pour la préservation du Râle des genêts et des oiseaux prairiaux peuvent vous apporter des éléments d'informations complémentaires (liste non exhaustive) :

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine-Val de Loire
Abbaye de Seuilly – 37500 SEUJILLY
Tél : 02 47 95 93 15 – Fax : 02 47 95 84 06
info@cpievaldeloire.org

Chambre d'agriculture 37
38 rue Augustin Fresnel
37171 CHAMBRAY-LES-TOURS
Tél : 02 47 48 37 37
accueil@indre-et-loire.chambagri.fr

Ligue pour la Protection des Oiseaux Touraine
148 rue Louis Blot
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Tél / Fax : 02 47 51 81 84
touraine@lpo.fr

Conservatoire régional des Rives de la Loire et ses Affluents (CORELA)
2 rue de la Loire – 44200 NANTES
Tél : 02 28 20 51 66
contact@corela.org

Chambre d'agriculture 49
14 avenue Jean Joxé - CS 80646
49006 ANGERS
Tél : 02 41 96 75 00
accueil@maine-et-loire.chambagri.fr

Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou
Maison de la Confluence, 10 rue de Port-Boulet
49080 BOUCHEMAINE
Tél : 02 41 44 44 22
accueil@lpo-anjou.org



Jeune Râle des Genêts

Contact

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc - 49730 MONTSOREAU
Tél : 02 41 53 66 00 / Fax : 02 41 53 66 09
info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Le Râle des genêts
Directive Oiseaux - Annexe I
(Code Natura 2000 : A 122)



Avec le soutien financier de :

Notre patrimoine a de l'avenir

Le Râle des genêts

Carte d'identité

- **Nom commun** : Râle des genêts
- **Nom scientifique** : *Crex crex*
- **Biométrie** :
 - Taille : 27-30 cm
 - Envergure : 42 à 53 cm
 - Poids : 135 à 200 g
- **Statut** : protections nationale et européenne
- **Identification** : plumage brun-roussâtre strié de noir. Coloration gris-bleu au niveau de la tête et de la poitrine chez le mâle. Poussins noirs à la naissance.
- **Chant** : chant râpeux du mâle (krex, krex répétés) durant la période d'accouplement
- **Habitat** : prairies de fauche alluviales, pâtures, rarement dans des champs cultivés.



Mâle de Râle des genêts en action de chant

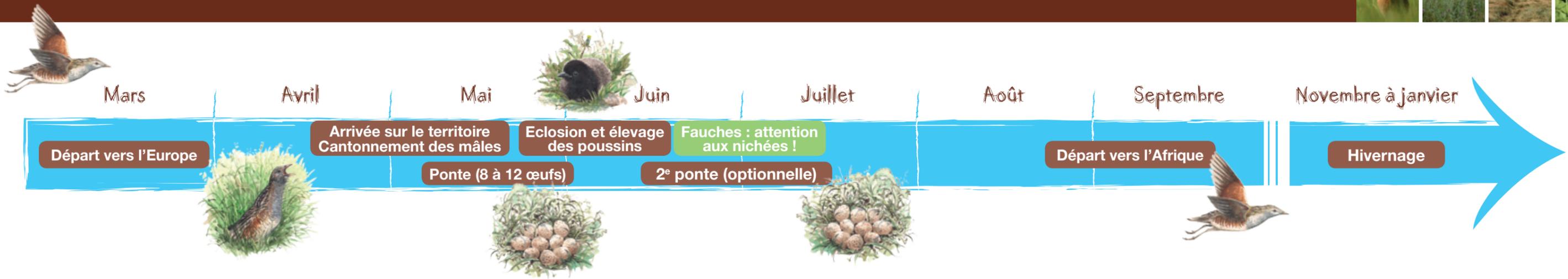
- **Comportement** : solitaire et farouche, difficile à observer car dissimulé dans les hautes herbes. Chant du mâle au crépuscule. Oiseau hivernant en Afrique.
- **Reproduction** : jusqu'à 12 œufs au printemps ou début d'été pondus à même le sol.
- **Régime alimentaire** : graines, petits insectes, larves, mollusques, araignées.
- **Durée de vie** : 6 ans maximum. Taux de survie interannuel de 20-30%.
- **Répartition** : en France, principalement Basses vallées angevines, Val de Saône, Val de Charente, Normandie, Picardie et Champagne.

Un voyageur au long cours

Malgré ses ailes courtes, le Râle des genêts est un migrateur qui parcourt une grande distance entre ses sites de reproduction et d'hivernage : il quitte l'Europe début septembre pour un long voyage vers les steppes herbeuses du sud-est de l'Afrique tropicale. Il est de retour chez nous à partir de la mi-avril pour sa reproduction.



Crédits photos : H. Carillo, F. Desmette, O. Riquet, C. Saini - Rédaction : PNR LAT - Conception / Impression : Loire Impression - Illustrations : Philippe Vanardois - Papier 100% recyclé - Juillet 2014



Période de reproduction

Sur la basse vallée de la Vienne, les mâles arrivent sur les sites de reproduction à partir du 15 avril. Le couple ne reste formé que quelques jours, le mâle étant à la recherche d'autres partenaires après l'accouplement. Le nid est construit au sol fin avril-début mai et la femelle couve ses œufs (10 en moyenne) pendant 17-18 jours.

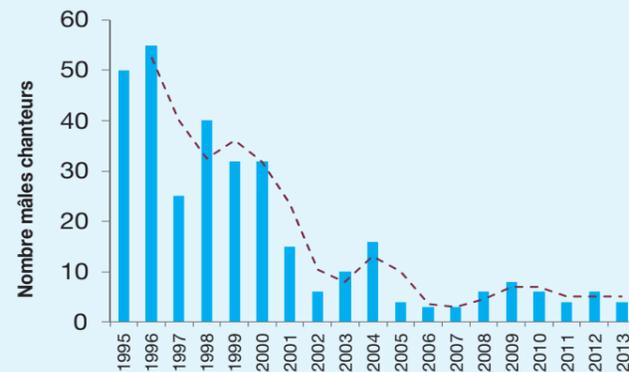
Une deuxième nichée est possible entre mi-juin et mi-juillet si les conditions sont favorables (fauche très tardive). Dès l'éclosion, les poussins quittent le nid. Les jeunes sont autonomes au bout de quelques jours et quittent leur mère après deux semaines. Ils sont aptes à voler au bout de 35 jours.

Une espèce en fort déclin

Même si des fluctuations sont observées d'une année sur l'autre, le nombre de mâles chanteurs diminue progressivement depuis les années 70, tant au niveau national que local. En France, 1300 mâles chanteurs étaient recensés en 1998. Entre 2010 et 2012, ils étaient moins de 400...

Sur le site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre, la situation de l'espèce est très préoccupante : elle a disparu sur le Val de l'Indre depuis 2003 et la population a été divisée par 10 sur la Basse vallée de la Vienne en une dizaine d'années. Ce site est le dernier refuge de l'espèce en région Centre.

La population locale atteint un **seuil critique** avec seulement quelques individus recensés (moyenne de 4-5 mâles chanteurs par an depuis 2005).



Evolution du nombre de mâles chanteurs en basse vallée de la Vienne (source : CPIE Touraine-Val de Loire, 2013)

De nombreuses menaces

Plusieurs facteurs expliquent la diminution des populations de Râle des genêts :

- la **disparition et la fragmentation des prairies** de fauche au profit d'autres usages (plantation de peupliers, mise en culture) ;
- la **rapidité et la précocité des fauches** détruisent pontes et couvées ;
- l'**absence de zones refuge** après les fauches prive les oiseaux de ressources alimentaires et les rend plus vulnérables face aux prédateurs ;
- la **chasse** sur les sites d'hivernage ;
- les **conditions climatiques** défavorables (inondations printanières, sécheresse) diminuent le succès de reproduction.



Les poussins sont très vulnérables lors des fauches

Une protection qui sert à d'autres

D'autres espèces rares apprécient les conditions particulières prisées par le Râle : Tarier des prés, Courlis cendré, Locustelle tachetée. Protéger le Râle, c'est aussi préserver des paysages et des habitats originaux qui participent à la grande richesse écologique des vallées alluviales.



Tarier des prés



Suivi des fauches en Basse vallée de la Vienne

Des gestes utiles menés en partenariat avec les agriculteurs

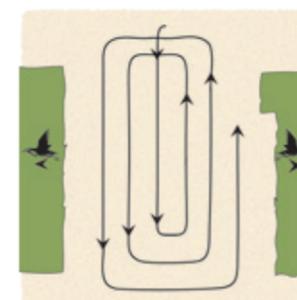
De nombreuses **actions de conservation** sont initiées en faveur du Râle des genêts : **fauches « sympas »** (fauche centrifuge à vitesse réduite), **mesures agri-environnementales (MAE)**, programme européen LIFE+, mesures d'urgence... Un **Plan national d'actions** a été lancé pour définir une stratégie de sauvegarde efficace de l'espèce.

Mesures de bases, non contractuelles

- Fauche centrifuge : fauche de la parcelle du centre vers l'extérieur pour que les oiseaux puissent fuir sur les côtés
- Fauche moins rapide, surtout dans les derniers tours (5-8 km/h)
- Suivis de fauche avec les exploitants volontaires pour repérer les nichées

Mesures plus durables, contractuelles

- Fauche tardive
- Bandes refuges non fauchées pour la protection des jeunes et la réalisation d'une seconde ponte
- Couverts environnementaux : couverts herbacés sur cultures
- Reconquête des milieux favorables : reconversion de cultures et de peupleraies en prairies de fauche



Fauche centrifuge

Une mesure d'urgence en Basse vallée de la Vienne

En complément des MAE, une **mesure d'urgence** est proposée jusqu'en 2017 sur la Basse vallée de la Vienne avec le soutien financier de la Fondation LISEA Biodiversité (liée à la création de la LGV Tours-Bordeaux). Cette **mesure annuelle** consiste à indemniser les exploitants agricoles volontaires pour la mise en refuge de parcelles (pas de fauche ni pâturage jusqu'en septembre) où les Râles se sont installés pour nicher.